Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260506-2026_05_06_D54-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 54

L'an deux mil vingt-six, le six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2026 Convocation affichée le : 29 avril 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé : A-M. BRETEL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Procuration : A-M. BRETEL (procuration à J. BOULC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Achat de terrain sis « Moulin de Rosveur » à Plonévez-du-Faou.

Mme le Maire expose à l'assemblée :

- La commune souhaite régulariser le tracé de la voirie communale à « Moulin de Rosveur » à Plonévez-du-Faou.
- Pour réaliser cette régularisation, il a été nécessaire de procéder à l'achat d'une partie de la parcelle de terrain section WL n° 22 auprès du riverain Mme BEGOS Catherine au profit de la commune.
- Le cabinet ROUX-JANKOWSKI, géomètres à Carhaix, nous a fait parvenir un document d'arpentage.
- Ce document d'arpentage fait ressortir deux parcelles de terrains : section WL n°235 de 8 m2 et section WL n°236 de 6 m2 soit une superficie totale de 14 m2.
- Cette transaction est proposée au prix de **3 € le m2.**

Le Conseil Municipal après cet exposé, et avoir délibéré à l'unanimité :

- Considérant la nécessité de régulariser le tracé de la voirie communale à « Moulin de Rosveur » à Plonevez du Faou,
- Décide d'accepter l'achat des deux parcelles de terrains : section WL n°235 de 8 m2 et section WL n°236 de 6 m2 soit une superficie totale de 14 m2, vente acceptée par Mme BEGOS Catherine, au prix de **3 € / m2** soit **42 €.**

- Autorise Mme le Maire à signer l'acte officiel qui sera confié à l'Etude des notaires du Poher, à CARHAIX-PLOUGUER, dont les frais, seront à la charge de la commune.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.